

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2015

DECISION DU MAIRE N°DEC201601 : choix d'un maître d'œuvre pour le projet d'extension du bâtiment communal « les Marmottons » situé au 51 rue du Vieux Village

Approbation du compte de gestion 2015 du Receveur

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur le trésorier municipal.

Approbation du compte administratif du budget principal 2015

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget principal 2015.

Subventions de fonctionnement 2016 aux associations

Le conseil municipal après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité le montant des subventions allouées aux associations qui s'élève au total à 11 050 €

Tarifs concessions cimetière

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs de concession du cimetière. Comme suit :

- ⇒ **Concession pleine terre 2 places** : 800.00 € au lieu de 762,25 €
- ⇒ **Concession de caveau** :
 - ✓ 3 places : 2 500.00 € au lieu de 2 431,85 €
 - ✓ 6 places : 3 000.00 au lieu de 2 897 €

Tarifs salles communales

Après avoir pris connaissance de la proposition d'augmentation de certains tarifs de locations de salles, le conseil municipal approuve les modifications à partir du 11 février 2016.

Communication de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat et instaurant l'automatisme de fixation des indemnités des maires

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, à compter du 1er janvier 2016 les indemnités des maires sont fixées automatiquement conformément aux dispositions de l'article L2123-23 du code Général des Collectivités Territoriales. Soit 31 % de l'indice 1015 pour la commune de Duingt.

Le conseil municipal :

- ❖ prend connaissance des nouvelles dispositions de la loi N°2015-366 du 31 mars 2015
- ❖ décide de ne pas modifier les indemnités des maires-adjoints soit 8.25 % de l'indice 1015.

Travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la mairie demande de subvention conseil départemental dans le cadre du fonds départemental pour le développement des territoires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la toiture de la mairie est très endommagée et qu'elle doit être remplacée par mesure de sécurité.

Un devis a été reçu et s'élève à 78 420.80 € HT soit 94 104.96 € TTC.

Monsieur le Maire souhaiterait demander une aide au Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental pour le développement des Territoires qui pourrait s'élever à 50 % du montant hors taxe des travaux.

Le financement de l'opération serait le suivant :

Coût total du projet :	78 421.00 € HT
FDDT 50 % du montant HT :	39 210.50 €
Autofinancement :	39 210.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Valide le projet de la réfection de la toiture de la mairie ;
 - Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;
 - Autorise M. le Maire à solliciter une subvention FDDT auprès du conseil Départemental ;
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes

Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages. »

Après délibération,

- Le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Rapport d'activité 2014 de la communauté de communes de la rive gauche du lac d'Annecy

- Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de La Rive Gauche du Lac d'Annecy

La séance est levée à 23 h 30.

**Le Maire,
Marc ROLLIN**